

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL**

SYNDICAT D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT DU SUD-EST DES ARDENNES

NOMBRE DE MEMBRES

SEANCE DU 11 MARS 2020

Afférents au Comité Syndical	192
En exercice	192
Dont Collège des affaires communes	192
Qui ont pris part à la délibération	09

L'an deux mille vingt

et le 11 mars

A 14h00 heures, Le Comité Syndical du Syndicat, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de :

Monsieur BERNARD BESTEL**Le Comité Syndical du 6 mars 2020, régulièrement convoqué par courrier du 21 février 2020 n'ayant pas atteint le quorum, celui-ci a été à nouveau convoqué pour le mercredi 11 mars 2020 conformément à l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales**

Nombre de Membres présents : Collège Affaires Communes : 09, Collège Assainissement non Collectif : 07, Collège Eau Potable 04.

Monsieur Dominique CROQUET est élu secrétaire de séance à l'unanimité.

Date de la convocation
6 mars 2020

Date d'affichage
16 mars 2020

Objet de la Délibération

**AFFECTATION DES
RESULTATS DE
L'EXERCICE 2019
DU BUDGET EAU
POTABLE****AFFECTATION DES RESULTATS DE L'EXERCICE 2019 DU
BUDGET EAU POTABLE**

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu l'instruction comptable M14,

Après avoir approuvé ce jour le compte administratif du budget eau potable pour l'exercice 2019,

Le Comité syndical décide d'affecter les résultats tels qu'indiqués dans le tableau joint à la présente délibération, soit affectation à l'excédent reporté au compte 002, pour 65 330,77€.

Fait et délibéré, les jour, mois et an ci-dessus.

Le Président,

Bernard BESTEL**VOTE :**

POUR : 09
CONTRE : 00
ABSTENTIONS : 00

**DELIBERATION
N° 2020-04**après dépôt en Sous
Préfecture

Le 16 mars 2020

et publication ou
notification

du 16 mars 2020

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Envoyé en préfecture le 16/03/2020

Reçu en préfecture le 16/03/2020

Affiché le

ID : 008-240800912-20200311-C202004-DE

ANNEXE

SSE BUDGET AEP	
RESULTAT DE L'EXERCICE 2019	
FONCTIONNEMENT	
DEPENSES	833 098,34 €
Dotation aux amortissement	36 621,27 €
TOTAL	869 719,61 €
RECETTES	914 319,89 €
Resultat de clôture exercice 2018	20 730,49 €
TOTAL	935 050,38 €
EXCEDENT	65 330,77 €
DEFICIT	
INVESTISSEMENT	
DEPENSES	561 555,93 €
Déficit clôture exercice 2018	- €
TOTAL	561 555,93 €
RECETTES	372 751,08 €
Excedent clôture exercice 2018	73 344,52 €
Excédent de fonction. Capitalisé	- €
Opération d'ordre : dotation aux amortissements	36 621,27 €
TOTAL	482 716,87 €
EXCEDENT	
DEFICIT	- 78 839,06 €
Restes à réaliser en dépenses	900 000,00 €
Restes à réaliser en recettes	1 081 000,00 €
RESULTAT DE CLOTURE	167 491,71 €
AFFECTATION DU RESULTAT	
AFFECTATION DU RESULTAT	65 330,77 €
EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT A CAPITALISER	- €
POUR INFORMATION	
EXCEDENT D'INVESTISSEMENT AVEC RAR	102 160,94 €

Envoyé en préfecture le 16/03/2020

Reçu en préfecture le 16/03/2020

Affiché le

ID : 008-240800912-20200311-C202004-DE